

Guider les villes

- Par le vivant (écosystèmes, eaux pluviales, sols, rivières)

. Les villes comme écosystèmes

A l'aube de la sixième extinction de masse de la biodiversité, et face aux changements environnementaux accélérés, il s'agit de passer du constat à l'action et de reconsidérer les écosystèmes des villes : le construit et le non-construit, le vivant humain comme non humain. Cet objectif favorise le croisement des compétences entre les différents domaines : architecture, écologie, ingénierie, paysage, urbanisme... Dans ce contexte, quels impacts peut avoir la prise en compte d'une priorisation par le vivant préexistant au projet sur nos paysages urbains ? Comment pouvons-nous mieux intégrer dans nos territoires urbanisés, les processus écologiques aux différentes échelles et leurs contraintes. Plus spécifiquement, les questions de biodiversité obligent à se projeter dans le temps, les saisons, les processus de croissance et de sénescence, ainsi que dans les dynamiques écologiques et l'acceptation du spontanée. Comment arbitrer entre les espèces végétales locales et celles dites "exotiques" ?

. Gestion des strates des sols

Comprendre les sols et leur état constitue une étape fondamentale pour appréhender le potentiel d'un site en matière d'accueil de projets écologiques et durables. Ces sols ne se limitent pas à être le support du monde végétal et animal, mais ils représentent également l'un des principaux réservoirs de biodiversité sur terre, ainsi qu'un puits de carbone majeur et un réceptacle essentiel des précipitations grâce à leur capacité de rétention (le sol agissant aussi comme une « éponge »). Associés à la faune et à la flore qui y prospèrent, ils constituent notre principale source alimentaire et les meilleurs régulateurs climatiques de nos environnements. Pourtant, depuis plus d'un siècle, l'humanité ne les a jamais autant négligés et pollués. Dans les grandes métropoles, les sols fertiles sont devenus si rares et précieux qu'émergent désormais de nouveaux acteurs tels que des « fabricants de sols techniques ». Comment les architectes paysagistes peuvent-ils aujourd'hui s'approprier ces enjeux ? Quel est le moment opportun pour intégrer ces considérations au projet ? Comment les stratégies de frugalité vis-à-vis des sols interfèrent avec le projet de paysage ? Quels potentiels pourraient être attachés aux sols pauvres, voire pollués ?

. Eaux de pluie et paysage de l'eau

Les révolutions successives que l'urbanisme et l'architecture ont connues du XIX^e au XX^e siècle, d'abord sous l'influence de la pensée hygiéniste, puis avec la modernité, et plus récemment avec le concept des « smart cities », ont progressivement éloigné les citadins de leur environnement géographique. L'eau de pluie, comme les voies d'eau, ont été canalisées et enterrées, tandis que la nature a été le plus souvent réduite à un simple élément décoratif. Ces actions, fondées sur l'efficacité et la rationalité de l'ingénierie, ont considérablement diminué la résilience de nos villes face aux risques d'inondations et de canicule. Il est désormais temps d'adopter les modèles de ville poreuse et de ville « éponge », où l'eau est ralentie, répartie, infiltrée, épurée, grâce et avec les sols et la végétation, selon les principes d'une hydrologie régénérative. Après avoir tenté d'aménager nos rivières, il nous

faut réapprendre à vivre avec elles. Partout dans le monde, les villes modifient leurs rapports aux cours d'eau qui les traversent et aux milieux humides qui les habitent. Quels outils et stratégies pouvons-nous mettre en œuvre pour relever ce défi lié à l'eau, tant comme ressource que comme facteur de risque ? Risque avec lequel ne faut-il pas accepter de vivre pleinement avec ? Comment cette (re)valorisation des axes fluviaux ouvre-t-elle la voie à de nouveaux champs d'exploration esthétique autour de la réappropriation des paysages ?

- Avec la société (art, design, concertation, inclusion, usages)

. Usage, mémoire, création artistique

Le projet paysager consiste également à concevoir des espaces de vie et de convivialité, en promouvant la mixité, les échanges intergénérationnels et la cohésion sociale. À l'heure actuelle, où il est impensable d'élaborer un projet sans intégrer les contributions des habitants et acteurs du territoire, ainsi qu'une dimension pédagogique destinée au grand public, quelle place revient à l'expertise de l'architecte-paysagiste dans la création des espaces communs ? Et pour quelle justice sociale ? Quelle place laissons-nous aux usages ou à l'évènementiel, quelle place à l'art, à la création artistique, aux œuvres d'art, pour quelle « (infra)structure paysagère » ? Comment révéler à l'habitant et/ou au touriste, le « déjà là » ou les mémoires de ce territoire ? Ces mémoires ne constituent-elles pas également de formidables ressources dans la conception de projet ? Le paysage constitue notre cadre de vie du quotidien, mais dans quelles mesures n'offre-t-il pas également un écrin pour le meilleur de nos sociétés ? Si l'architecture du paysage et l'art possèdent déjà une riche histoire, comment pouvons-nous participer aux nouvelles synergies entre art, mémoire et écologie ?

. Démarches participatives, stratégies de gouvernance

La demande de participation des habitants dans les projets relatifs à leur cadre de vie, nécessite une évolution de nos pratiques ainsi que l'application de méthodologies et de pédagogies adaptées, par le biais de l'information, de la concertation, ou encore de la co-conception et de la co-construction. Elle s'illustre par la nécessité d'une approche « ascendante » où les connaissances tout comme les opinions des populations locales et leurs perceptions de leur environnement sont prises en considération. Ce besoin recoupe la définition de la notion de paysage selon la convention européenne, qui « désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (article 1. a.) et qui pousse à définir un « objectif de qualité paysagère » désignant « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » (article 1. c.). Face à ces enjeux, quelles évolutions peut-on observer dans le rôle des architectes-paysagistes (médiateurs, conseillers...) au sein d'équipes pluridisciplinaires ? Quelle place alors dans ces débats pour les élus et leurs services techniques d'une part, la société civile (associations, institutions publiques, acteurs économiques) d'autre part ? Quelles sont les démarches participatives à adopter pour atteindre quels résultats avec la plus grande représentativité possible (inclusion) ? Quelles temporalités doivent être envisagées et comment rémunérer ces travaux ?

Guider les territoires

- Par l'évolution de la conception des projets de territoire (paysages de l'énergie, agroforesterie, risques)

. Outils d'interventions à différentes échelles, pour des paysages multifonctionnels

Dans le contexte de changement climatique accéléré (et des risques et inconforts qui l'accompagnent), associé à l'artificialisation massive des espaces agricoles et naturels, quelle place les architectes paysagistes occupent-ils ou devraient-ils occuper dans la planification et la gestion des territoires anthropisés ? Peut-on parler du retour des architectes paysagistes dans la réflexion sur l'échelle urbaine et sur les problématiques de l'urbanisme contemporain ? Que ce soit pour permettre l'extension des villes au sein de leur région ou d'accompagner ces villes dans leur réinvention, reconstruction sur elles-mêmes, quelles compétences peuvent-ils porter au sein d'équipes pluridisciplinaires ? Il s'agit aussi bien de s'interroger sur les conditions d'exercice de la profession à ces échelles que sur le positionnement des projets « urbains » en tant que levier d'action pour le projet de paysage.

A l'égard des transformations territoriales, l'essor des énergies renouvelables et l'écologisation des territoires viennent aussi questionner le face à face, au sein des territoires non urbanisés, entre territoires naturels et territoires productifs. La recherche d'optimisation pousse aujourd'hui à des territoires multifonctionnels. Cette écologisation des territoires, ne replace-t-elle pas l'architecte-paysagiste au centre des enjeux de nos paysages agricoles, piscicoles et sylvicoles ? En quoi peuvent-ils être davantage respectueux du vivant, des sols et de la santé, avec quels impacts sur ces paysages et comment est-il possible de participer à leur émergence et à leur déploiement ?

Le développement des énergies hydrauliques, solaires et éoliennes... impacte également de plus en plus nos environnements. Sommes-nous à l'aube de nouveaux paysages « technologiques » et d'un renouvellement des référentiels esthétiques ? Comment interpréter la résistance des populations locales face à ces changements et quel rôle les architectes-paysagistes peuvent-ils prendre dans ces débats ?

. Outils de réinvention des territoires en situation de risques et de changements environnementaux

Dans les territoires, la nécessité de prendre en compte l'impact des risques (cyclones, canicules, incendies, inondations...) et leurs conséquences environnementales (retrait des traits de côte, altération des sols, désertification, ...) incitent à développer des outils et des approches méthodologiques qui entremêlent les échelles de réflexion. L'objectif n'est plus uniquement de chercher à se protéger ou à maîtriser les aléas naturels, mais plutôt d'accompagner les populations dans l'acceptation de ces aléas, avec leurs temporalités et les changements qu'ils impliquent. Il s'agit de proposer des aménagements résilients. Ces transformations s'accompagnent aussi d'une évolution nécessaire de la perception de la notion de risque, invitant les projets à jouer un rôle pédagogique de connaissance du vivant dans ses dynamiques, qui, pour mémoire, se développent souvent sur plusieurs générations. Elles incitent également à une meilleure articulation entre les parties construites et non

construites, entre les trames paysagères et les infrastructures territoriales. Les aménagements doivent être conçus de manière intégrée plutôt que séparément. Ils induisent des évolutions des professions et de la constitution des équipes de maîtrise d'œuvre. Face à ces transformations, quelle est alors la place que pourraient prendre les architectes paysagistes ? Par ailleurs, en raison des changements environnementaux, les bouleversements géographiques et écologiques s'accroissent. Au-delà de la perte potentielle de paysages emblématiques, ce sont des territoires habités qui se retrouvent en péril en première ligne (par le recul du trait de côte par exemple). Leur disparition pourrait provoquer des mouvements massifs de population. Comment nos outils et nos approches méthodologiques d'architectes paysagistes peuvent-ils accompagner ces bouleversements, si ce n'est limiter leurs impacts les plus importants ?

- Avec les avancées législatives et sociales de la planification (droit de la planification, nature et société, paysages patrimoniaux)

. Organisation des grands territoires

Au fil des siècles, les textes réglementaires relatifs à la planification et à la gestion des territoires ont connu une évolution qui les a amenés à accompagner et à réguler leurs transformations. Leurs cadres, leurs échelles, leurs objectifs ont varié, accompagnant les évolutions socio-économiques aussi bien que l'évolution des aspirations démocratiques ou de l'évolution des connaissances quant à la complexité du monde. Il y a d'ailleurs en la matière des approches et des situations très différentes selon les pays ou les environnements géographiques. Quelles sont les avancées récentes et les nouveaux défis auxquels ces documents doivent faire face pour encadrer l'extension des villes, intégrer les attentes de multifonctionnalité des territoires et intégrer, atténuer les changements environnementaux ? Quelles différences peut-on observer entre les pays et leurs contextes, en ce qui concerne l'élaboration de ces documents et quels impacts pour ces sociétés ? De quelle manière les architectes-paysagistes peuvent-ils participer à ces réflexions sociétales et prétendre prendre leur part à la résolution de ces questions ? Plus spécifiquement comment concilier, par exemple, souveraineté alimentaire, paysages « alimentaires » patrimoniaux, environnement et convention européenne du paysage ?

. Vers un droit pour la nature

La nature et le paysage sont d'ores et déjà sujets au droit et le seront de plus en plus. Le fleuve Loire, en France, fait l'objet d'une forte mobilisation associative et scientifique pour la reconnaissance d'un statut de personnalité morale et, à terme, la création d'un « parlement » pour défendre les droits de cette entité naturelle. Dans les documents d'urbanisme, dans la fabrique du « droit à construire », les enjeux liés au paysage et à la biodiversité essaient de trouver leur place. Mais comment articuler la complexité de concepts tels que « l'intégration paysagère » ou « la cohabitation avec le vivant » avec un droit foncier qui aspire à être clair et pragmatique ? Comment la présence ou l'absence d'un dualisme nature/culture dans une société influence-t-elle la prise en compte de cette notion, dans les textes législatifs ? Plus précisément, comment les divergences dans la compréhension des notions de « nature » et de « paysage » interagissent-elles avec le droit et les attendus de la planification ? Si le

concept de « nature à côté de l'homme » est une approche du vivant plutôt partagée dans les sociétés occidentales, qu'en est-il du concept de paysage ?

. Evolution des paysages patrimoniaux

La rapidité du réchauffement climatique engendre dès aujourd'hui des conséquences visibles sur l'ensemble des paysages, y compris ceux jugés dignes de protection en raison de leur valeur patrimoniale, qu'elle soit naturelle ou culturelle. Au-delà des évolutions déjà observées (changement des pratiques d'exploitation, conflits, catastrophes naturelles, etc.), l'accélération de la dérégulation climatique soulève de nouvelles interrogations concernant ce qui définit la valeur d'un paysage et sa capacité à perdurer au-delà des transformations subies. Il devient impératif d'accompagner ces changements en travaillant l'imaginaire collectif associé à ces paysages. La notion de « paysage culturel » (cultural landscape), adoptée en 1992 par le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco), a permis aussi de prendre en compte la valeur patrimoniale de « paysage essentiellement évolutif » (organically evolved landscape). Il s'agit d'une évolution nécessaire pour conserver leur valeur patrimoniale tout en intégrant les évolutions à l'œuvre du contexte socio-économique et du changement climatique. Mais que faisons-nous si une partie de ces paysages n'est plus en capacité de s'adapter à leur « nouvel » environnement ? L'enjeu ne serait-il pas d'imaginer d'autres formes de conservation, entre la restauration à l'identique, et la substitution préservant l'esprit de ces paysages ? Cela invite également à réfléchir sur la protection d'un patrimoine immatériel lié aux savoir-faire et aux relations entre l'homme et la nature... ? Comment les documents réglementaires peuvent-ils évoluer et contribuer à réguler ces enjeux et quel doit-être le rôle des architectes-paysagistes à cet égard ?